

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du jeudi 28 novembre 2013 à 20h30

Convocation du 20 novembre 2013

Présents : MM. JOSEPH. POTET. PLAULT. GALOPIN P. Mme GALLOPIN. MM PERSON. MERCIER. HEURTAULT. LETARTRE. Mme. BEHUE MM. DABILLY. BODEY. DURAND. M. EGASSE

Absente :

Mme CHAZELLE, excusée donne pouvoir à M. JOSEPH
 Mme PAIN, excusée donne pouvoir à M. PLAULT
 M. GALLOPIN. JL, excusé donne pouvoir à M. POTET
 Mme DAVID, excusée donne pouvoir à M. GALOPIN P
 M. BODEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers	En exercice : 18	Présents : 13	Votants : 17
------------------------------	------------------	---------------	--------------

Ordre du Jour :

1. **Décision modificative du budget**
2. **Modification des statuts du SEIPC**
3. **Commission communale d'aménagement foncier de Prunay le Gillon pour les modifications des chemins ruraux et voiries communales et les limites territoriales.**
4. **Tarifs communaux 2014**
5. **Cession de terrains à la SAEDEL à l'euro symbolique**
6. **Rapport de la commission scolaire sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires**
7. **Suppression de poste** (point ajouté à l'ordre du jour – ajout accepté à l'unanimité)
8. **Questions diverses**

M. GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 octobre 2013 est adopté à l'unanimité

1. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

COMPTES DEPENSES

<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chap</i>	<i>Art.</i>	<i>Op</i>	<i>Anal.</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
D	F	23	23		999	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 310,00
D	F	11	61523		999	ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAUX	-4 310,00
D	I	21	2188	1315	999	ACQUISITION AUTRES MATERIEL (épandeur	4 000,00
D	I	10	10226	OPFI	999	TAXE D AMENAGEMENT	310,00
Total							4 310,00

COMPTES RECETTES

<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chap</i>	<i>Art.</i>	<i>Op</i>	<i>Anal.</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
R	I	21	21	OPFI	999	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 310,00
Total							4 310,00

Décision adoptée à l'unanimité

2. REECRITURE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » DU SEIPC – MODIFICATION DES STATUTS DU SEIPC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour le syndicat électrique intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC) de procéder à une réécriture de sa compétence optionnelle « éclairage public », d'une part, pour mettre en conformité la rédaction des statuts du Syndicat avec les dispositions prévues au Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment à la demande des services de la Préfecture, d'autre part, pour clarifier les missions du Syndicat et de sa régie électrique en la matière et aider les communes dans l'exercice de cette compétence.

Il précise qu'un groupe de travail a été constitué à cet effet par le SEIPC : les travaux de ce groupe de travail ont été présentés lors du comité syndical du SEIPC de Juin dernier, puis lors de quatre réunions d'informations organisées spécifiquement sur le sujet courant septembre, et enfin au comité syndical réuni le 02 Octobre dernier. Le cadre général d'exercice de cette compétence réécrite, tel qu'il est envisagé, a également été envoyé à chacune des communes.

Il rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente à la compétence optionnelle « éclairage public » du Syndicat, comme l'ensemble des communes membres du syndicat.

Monsieur le Maire explique également qu'à l'occasion de cette réécriture de la compétence optionnelle « éclairage public », il a été proposé d'ajouter une compétence optionnelle « véhicules électriques ».

Par suite, Monsieur le Maire présente et commente en détail la proposition de modification des statuts du SEIPC et précise que le Comité Syndical du 02 Octobre dernier a approuvé cette modification des statuts et qu'en application des dispositions du CGCT, chaque commune membre du syndicat doit également se prononcer sur cette modification statutaire.

Décision adoptée à l'unanimité

3. COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE PRUNAY LE GILLON POUR LES MODIFICATIONS DES CHEMINS RURAUX ET VOIRIES COMMUNALES ET LES LIMITES TERRITORIALES

Le CCAF de Prunay le Gillon propose à la Commune de Sours les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales.

Monsieur le Maire présente un plan indiquant ces modifications, les Conseillers Municipaux sont donc amenés à donner leur avis.

Le Conseil sursoit à sa décision et reporte ce point au prochain Conseil Municipal afin que chaque élu puisse prendre connaissance des modifications matérialisés sur plans affichés dans la salle du Conseil.

4. TARIFS COMMUNAUX POUR 2014

Monsieur le Maire présente au Conseillers les nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2014, il précise que ces tarifs ont été examinés par la Commission Finances réunie le 20 novembre dernier. Il demande donc de les approuver.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES	TARIFS 2014	
	Ven-Sam-Dim-jour férié et veille de jour férié	1/2 tarif les autres jours
Salle Valentin GAUT ou Michel MORIN		
Sours 24 H	132	66
Extérieur 24H	230	115,00
Associations extérieures ou Professionnels : but lucratif	317	158,50
Chauffage du 1/10 au 30/04 (tarif journalier)	47,50 *	
Vin d'Honneur	38	
A l'heure (maximum 4 h)	8,10	
Couvert (l'unité)	0,85	
Espace Denise EGASSE		
Sours	331	165,50
Extérieur	556	278,00
Associations extérieures ou Professionnels : but lucratif	781	390,50
Chauffage du 1/10 au 30/04 (tarif journalier)	94,80 *	
Cuisine	113,80	
Couvert (l'unité)	0,85	
Conférences colloques et vin d'honneur (Sours) 4 heures	197,00	
Conférences colloques et vin d'honneur (Extérieur) 4 heures	330,00	
CAUTION toutes salles et toutes durées	500,00	

* chauffage : demi-tarif à partir du 2ème jour de location consécutif

Concernant les tarifs de locations de salle (Sours, Extérieurs et Associations à but lucratif) le vendredi, samedi, dimanche, jour férié ou veille de jour férié le demi-tarif sera appliqué sur le deuxième jour de location consécutive - exemple : location samedi et dimanche, plein tarif le samedi et demi-tarif le dimanche)

SERVICES PERI-SCOLAIRES et AUTRES	TARIFS 2014
FRAIS SCOLARITE MATERNELLE autres Communes	515,00
FRAIS SCOLARITE ELEMENTAIRE autres Communes	254,50
GARDERIE (la séance)	2,00
DROITS DE PLACE	18,20

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL	TARIFS 2014
CHAISE (à l'unité livraison comprise)	0,64
BANC (à l'unité livraison comprise)	1,13
TABLE (à l'unité livraison comprise)	2,47
PLAQUE PLANCHER (à l'unité livraison comprise)	6,00

CIMETIERE	TARIFS 2014
Concession 50 ans	268
Concession 30 ans	203
Concession 15 ans	150
Tarif Superposition dans concession	150
Tarif dépôt d'urne dans concession	47
Columbarium 15 ans	578
Columbarium 30 ans	707
Dépôt d'urne supplémentaire dans columbarium	47
Cavurne 15 ans + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	578
Cavurne 30 ans + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	707
Dépôt d'une urne supplémentaire dans la cavurne + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	47
Dispersion des cendres + plaque d'identification (gravure et collage à la charge de la famille)	30

AUTRES	TARIFS 2014
Prix de l'heure de main d'œuvre d'un employé, à facturer aux particuliers pour la remise en état d'une salle ou autres dégradations sur un bien public	31,00 l'heure (ou 15,50 € la demi-heure)

Augmentation du coût de la vie (envol sur 1 an) : environ 1% selon indice INSEE

Une information relative à la modification des tarifs garderie pour 2014 sera adressée aux parents d'élèves dès le début du mois de décembre.

Décision adoptée la majorité : 16 Pour et 1 Contre (M. Durand)

5. CESSION DE TERRAINS A LA SAEDEL A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la SAEDEL s'est engagée à aménager la quatrième tranche du lotissement des Ouches.

Les parcelles suivantes sont concernées par cet aménagement :

- A n° 275 d'une superficie de 297 m²
- A n° 983 d'une superficie de 84 m² (indivision Commune/Glin)
- A n° 984 d'une superficie de 47 m²

Pour permettre l'aménagement de cette tranche située sur les terrains susmentionnés, il convient de les céder à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de vendre ces parcelles à l'euro symbolique et de l'autoriser à signer tous documents et actes nécessaires à la poursuite du projet (division cadastrale, acte notarié, etc....).

Décision adoptée à l'unanimité

6. RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE SUR L'ORGANISATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier de Monsieur Reymondon, Directeur Académique, en date du 1^{er} octobre 2013, il est demandé à la Commune de Sours de faire parvenir à l'Inspecteur de la circonscription une proposition d'organisation des nouveaux rythmes et cela pour le 2 décembre 2013. Il précise que le projet définitif ne sera présenté qu'à compter du mois d'avril 2014 et pour une rédaction définitive fin mai/début juin 2014.

Les résultats des questionnaires retournés sont les suivants :

ECOLE	Nb Q distribués	Nb Q retournés	
EVEIL	76	52	68%
VALLEE	100	70	70%

GARDERIE

MATIN	38
MIDI	40
SOIR	68
SANS AVIS	43

RESTAURANT SCOLAIRE

OUI	96	79%
NON	15	12%
OCCASIONNELLEMENT	8	7%
SANS AVIS	5	4%

ACCUEIL DE LOISIRS

Mercredi	24
Petites vacances	31
Grandes vacances	53
SANS AVIS	67

GARDERIE MERCREDI MATIN

OUI	46	38%
NON	67	55%
SANS AVIS	9	7%

SI OUI, A PARTIR DE QUELLE HEURE

AVANT 7H30	3
7H30	26
7H45	4
8H	8
8H15	1

GARDERIE MERCREDI MIDI

OUI	56	46%
NON	55	45%
SANS AVIS	12	10%

SI OUI, JUSQU'A QUELLE HEURE

12h	8
12h30	13
APRES 12H30	13

RESTAURANT SCOLAIRE LE MERCREDI MIDI

OUI	68	56%
NON	51	42%
SANS AVIS	3	2%

ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI APRES MIDI

OUI	54	44%
NON	64	52%
SANS AVIS	4	3%

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES

OUI	57	47%
NON	59	48%
SANS AVIS	6	5%
SI OUI, SELON MONTANT	11	9%

PROPOSITIONS DE SCENARIOS

SCENARIO 1	28	23%
SCENARIO 2	83	68%
SCENARIO 3	15	12%
SANS PREFERENCE DE SCENARIO	4	3%
AVEC 2 SCENARIOS POSSIBLES	8	7%

A la fin du dépouillement, il a été permis de dégager les résultats suivants :

Participation au Restaurant scolaire le mercredi et à l'accueil de loisirs : **50**

Participation au Restaurant scolaire le mercredi sans l'accueil de loisirs : **16**

Aucune participation, ni au restaurant scolaire et ni à l'accueil de loisirs : **47**

Diverses commentaires et suggestions des familles en fin de questionnaire :

Contre le projet : **7**

Préférence pour un début de journée à 8h30 : **2**

Quels types de TAP seront mis en place (encadrement, qualité, ...) ? **7**

Interrogations diverses sur le transport scolaire pour les hameaux : **5**

Interrogations les différents rythmes entre maternelles et primaires : **3**

Demande de réunion publique ou groupe de travail : **2**

Questions sans rapport direct avec le questionnaire mais plus sur des choix personnels : **7**

TAP payants, participation de la CAF si > à 1h/jour : **2** (information à vérifier auprès de la CAF)

Au vu des questionnaires retournés, le scénario n° 2 se dégage nettement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réponse avec comme orientation principale le scénario 2 sera adressée à la Direction Départementale de l'Education Nationale d'Eure et Loir pour le 2 décembre 2013.

Il précise également qu'une proposition sera faite au PEP28 afin d'obtenir un coût financier et un type d'activités proposé. Il prendra donc rendez-vous prochainement avec M. Moreau des PEP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de transmettre le projet d'organisation des nouveaux rythmes scolaires à l'Inspection Académique

7. SUPPRESSION DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
- que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté :
 - sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
 - pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :
 - ✓ d'agents à temps complet,
 - ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),
 - ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC
 - pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un attaché au grade d'attaché principal, poste créé par délibération en date du 17 octobre 2013, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 21 novembre 2013,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter la suppression dudit poste.

Décision adoptée à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage de Lorville : après renseignements auprès de la régie, le devis proposé pour l'installation d'un mât avec panneau photovoltaïque est de 9 000 € et 2 000 € pour l'installation d'un éclairage classique. Monsieur le Maire se charge de recontacter la régie pour obtenir quelques informations sur les temps d'éclairage.
Le Conseil Municipal est unanime pour l'installation d'un mat sur le domaine public à l'entrée de la ferme
- Il serait utile de prévoir également la pose d'un fourreau pour l'éclairage public à la sortie de Generville sur la route de Chandres.
- Passages piétons : éclairage à revoir sur certains passages.
- Désignation d'un référent vélo : par courrier en date du 12 novembre 2013, Chartres Métropole informe les communes de l'utilité de désigner un référent vélo dans le cadre du plan vert, de l'organisation d'évènements festifs ou pour la mise en place d'aménagements cyclables. Monsieur le Maire propose M. JL Gallopin, qui lui avait déjà fait part de son accord.
- Rond-point du CD 28/RN 154 : suite à une réunion, Monsieur le Maire présente un plan d'aménagement. Le financement de cet ouvrage est le suivant : Etat 25%, Département 57% et société SMBP 18% pour un coût de 1,4 million d'euros. Début des travaux en Avril 2014. Des déviations seront mises en place en fonction des besoins, il faut donc prévoir quelques perturbations de circulation à Sours. Le

CD 28 entre Sours et Berchères sera interdit à la circulation pendant au moins 3 mois de mi-mai à mi-août 2014.

- Résultats du radar de calcul de vitesses rue Pasteur : des passages à 121 et 128 km/heure ont été enregistrés à 5 heures du matin. Le graphique sera transmis à chaque élu.
- La société Véolia est chargée d'effectuée les travaux de branchement en eau du PN9 au réseau d'eau potable.
- Problème d'accotement rue de Fonteny, route de Nogent, route de Prunay,...
- Cimetière : portail à revoir.
- Logements de la Roseraie : des tuiles sont tombées, il faut prévenir la société. Un arbre est également à tailler.
- Sortie de Sours, en Vallée : enrobé rouge à refaire. Le Département est déjà informé.
- Travaux de changements des branchements en plomb rue Bourgeois : la rue est barrée à la circulation pendant le temps des travaux.

Séance levée à 22 h. 35